



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Votants : 21 (L. Boyer a donné pouvoir à E. Joly, G. Dumas a donné pouvoir à M. Carillier, V. Poli a donné pouvoir à S. Gonod, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod, O. Verne a donné pouvoir à G. Monterrat ; R. Bomarel et A. Delalande n'étaient pas présents au moment du vote)

Votes : Pour 20 – Contre 0 – Abstentions 1

Date de convocation : 31 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le cinq avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., et MM Billoudet G., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe M., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G.

Absents : Bomarel R. (arrivé à 20h15), Delalande A. (arrivé à 20h20)

Excusés : Mmes Boyer L. (a donné pouvoir à Joly E.), Poli V. (a donné pouvoir à Gonod S.), Verne O. (a donné pouvoir à Monterrat G.), et MM. Dumas G. (a donné pouvoir à Carillier M.), Vaissaud D. (a donné pouvoir à Gonod JY.)

Secrétaire de séance : Françoise Mendes

Objet : Approbation du procès-verbal de séance du 2 mars 2023

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la séance du 2 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention (F. Mendes),

APPROUVE le procès-verbal de séance du 2 mars 2023.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,